

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le lundi 25 mai 2020 à 10 heures, par Visioconférence, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

Monsieur le président Stevens Mélançon et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin et Jérémie Ernould participent et assistent à la séance par visioconférence. Ils peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CA5-2020-0084 **Adoption de l'ordre du jour**

Conformément à l'article 30 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, les membres du conseil consentent à l'unanimité de suspendre certaines règles de procédure prévues audit Règlement et ainsi, retirer de l'ordre de jour la période de questions des citoyens prévues au point 2.

De plus, il est convenu que la présente séance se tienne sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour

Ce point a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Matière nécessitant une consultation publique

Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 490, 113e Rue, lot 1 988 460, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport le 23 avril 2020, résolution CA5-2020-0075 et ce, conformément à l'arrêté 2020-008 en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucun commentaire ni aucune question n'ont été reçus.

CA5-2020-0085 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 490, 113e Rue, lot 1 988 460, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial - GT2020-143

Considérant que la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 490, 113^e Rue a été désignée comme prioritaire aux fins de son traitement, conformément à l'Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 et qu'une consultation écrite s'est tenue du 14 au 20 mai 2020 à la suite d'un avis public publié le 28 avril 2020;

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Melançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2020-32 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 19 mars 2020, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme pour le bâtiment principal la marge avant de 1,5 mètre alors que la marge avant est de 2 mètres, le tout tel que prescrit dans la zone 53138Hb.

Adoptée à l'unanimité

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 10 h 02, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement